

Des compétences à la certification

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont souvent présentés comme la sanction d'un certain nombre d'années d'étude (généralement 3 ans, 5 ans après le Baccalauréat voire 8 ans et les diplômes obtenus renvoient à la validation de connaissances ou savoirs académiques. Or une analyse plus approfondie peut mettre en évidence que durant les études supérieures les étudiants s'approprient d'autres acquis qui sont d'autant plus non identifiés et visibles qu'ils restent implicites et mal connus des enseignants, des évaluateurs puis des acteurs utilisateurs des diplômés. On pourrait d'ailleurs facilement les désigner sous le terme de « compétences » ou de « capacités » difficilement repérables dans la mesure où la logique de construction des référentiels visant l'évaluation des compétences suit une démarche inverse de celle habituellement utilisée pour concevoir les grades universitaires.

Le propos ici porte sur deux aspects : une présentation des principes généraux sous-jacents à la conception d'un référentiel de diplôme ou de certification visant la validation d'acquis se référant à des compétences ou des capacités d'une part, et une présentation du rôle et du contenu du Répertoire National des certifications Professionnelles (RNCP) mis en place depuis 2004 par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP, d'autre part).

1 – Le rôle du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

La création du RNCP a été annoncée par la Loi du 17 janvier 2002 dans l'objectif de la mise à disposition du public d'un support d'information concernant les diplômes et certifications ayant une valeur de « qualification » dans le contexte français. Le terme de certification dans la loi recouvre l'ensemble des diplômes, titres ou certificats délivrés par ou au nom de l'Etat ou ayant reçu un avis d'enregistrement au RNCP par la CNCP et ayant une finalité professionnelle. Cette finalité est identifiée en particulier par l'usage de la certification comme un indicateur de « qualification ».

La sémantique de la « qualification » renvoie à distinction en trois dimensions que l'on pourrait schématiser ainsi



2 - Les indicateurs de la qualification :

Deux indicateurs sont utilisés :

- les descripteurs des classifications des conventions collectives des branches
- trois registres de « certifications » des personnes en usage en France : **les diplômes et les titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification produits par les branches** (loi 2002)

La certification constitue donc comme signal de qualification des personnes en particulier si l'on suit la définition de la CNCP suivante :

une personne est dite « qualifiée » lorsqu'elle a démontré un ensemble de connaissances, de savoir-faire et d'aptitudes lui permettant d'assurer une combinatoire d'activités dans un contexte professionnel large, à un niveau de responsabilité et d'autonomie défini.

Ainsi une certification enregistrée au RNCP peut-elle un signal de « qualification » dans la mesure où les capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail, à des degrés de responsabilités définis dans un "référentiel".

Du fait de cette définition, toutes les certifications délivrées actuellement en France ne sont pas enregistrables au RNCP. Le tableau ci-après explicite son contenu.

Les diplômes, titres ou certificats de branches relèvent des certifications enregistrées dans le RNCP dans la mesure où un avis tripartite (Etat, partenaires sociaux représentés par les salariés et les employeurs) a été émis pour les considérer comme des indicateurs de qualification utiles pour le marché du travail.

Typologie des certifications enregistrées au RNCP

Usages	Autorités	Public	Objet
Qualification sociale	Ministères	Scolaires, étudiants, adultes en FC ou VAE	Diplômes enregistrés de droit au RNCP
Qualification professionnelle	Ministères Branches Organismes de formation	Jeunes ou adultes en formation première, FC, VAE	Diplômes, titres CQP enregistrés au RNCP
Habilitation pour exercer une activité	Organismes agréés par un ministère	Professionnels et salariés	Habilitation, licences, certification qualification
Reconnaissance d'une expertise	Groupement d'organismes ou entreprises	Tout public	Certification du groupement ou de l'entreprise

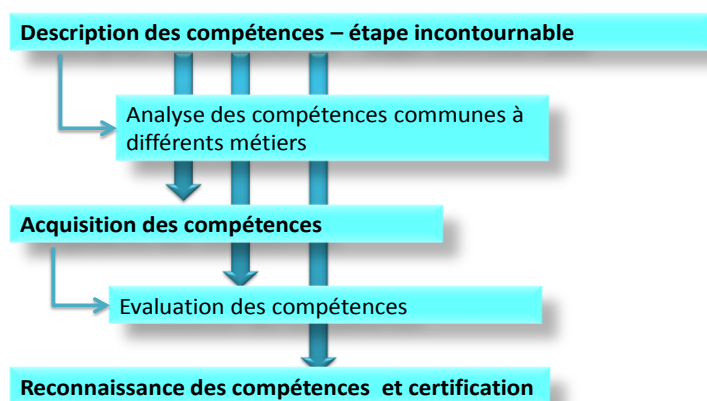
Une certification prend son sens comme signal de qualification dans la mesure où elle rend compte finalement de la démonstration de capacités ou de compétences. Ici le terme capacité renvoie à une présomption de compétence. Un grand nombre de certifications sont devenues obligatoires

pour exercer des activités réglementées afin d'assurer la qualité de prestations ou la sécurité des prestataires comme des bénéficiaires. Ces certifications avec d'autres relevant du registre des *normes, labels qualité, habilitations ou autorisations d'exercice*. Elles ne renvoient pas au concept de qualification ici dans ce contexte mais peuvent figurer comme des composantes des certifications enregistrées au RNCP. Afin d'éviter la confusion, la CNCP est actuellement en cours de réalisation d'un « inventaires » permettant de les décrire et de les identifier.

3 - Un changement de paradigme

La conception de certifications, que ce soient des diplômes, des titres ou des certificats, s'est longtemps réduite à l'élaboration de référentiels de formation. Dans de nombreux pays, il est question d'ailleurs de « curriculum ». La délivrance de la certification venait à la fin du parcours de formation et l'évaluation réalisée en visait la « sanction ». Le changement de paradigme induit par la loi de 2002 confirme un mouvement déjà en cours depuis la fin des années 1980 modifie profondément le sens même des certifications en leur conférant un autre objectif : l'ensemble des certifications enregistrées au RNCP sont définies comme ayant une « finalité professionnelle ». Ce n'est plus la formation qui se situe au centre du processus de certification mais ses « résultats » ou plus exactement les acquis démontrés au moment de l'évaluation des « apprenants ». Par ailleurs la loi indique que les référentiels de certification doivent être lisibles pour l'ensemble des publics et notamment le monde du travail. Sans pour autant considérer une correspondance voire une adéquation entre les acquis certifiés et les « compétences » attendues par une entreprise, un tel objectif modifie profondément également les démarches de conception et de construction des processus de certification. Dans la démarche, l'identification des compétences démontrées par la certification suppose les étapes suivantes :

Les étapes du processus de certification



- En fonction de la finalité, on utilise tout ou partie de la « boîte à outils »
- Le produit final est adapté à la finalité, à l'usage et aux acteurs

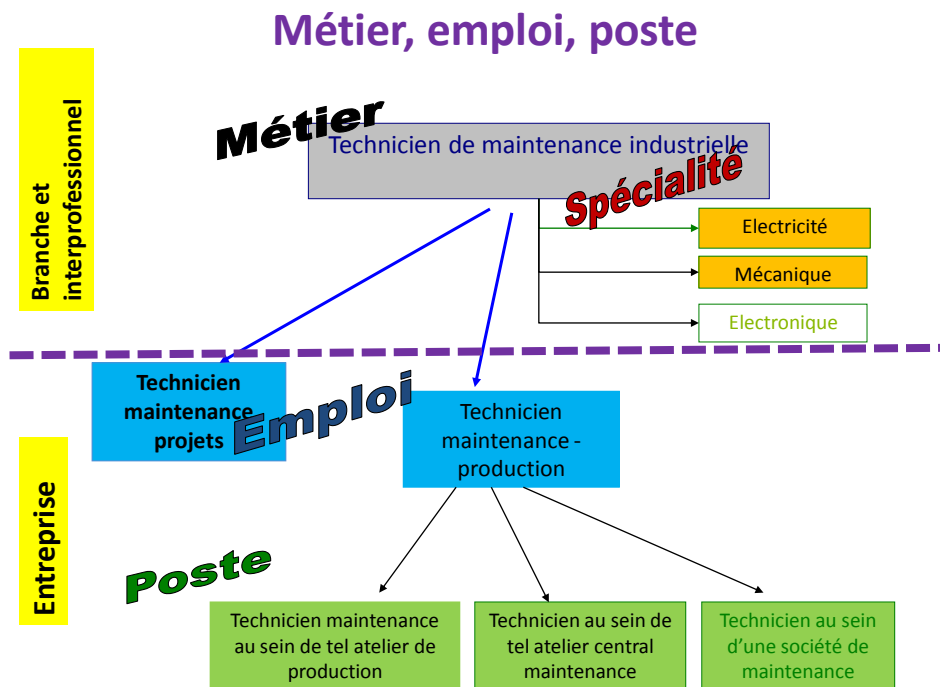
SI

Cette approche positionne en fait la conception de la formation comme une étape finale lors de l'élaboration du processus. En effet, dans le contexte français, l'obtention d'une certification, que ce soit un diplôme, un titre ou un certificat, n'est pas liée à un processus de formation unique. Plusieurs parcours peuvent conduire à la même certification en s'adaptant au contexte des « apprenants », y compris lorsque ceux-ci se sont appropriés leurs acquis en situation de travail. La même certification est délivrée d'ailleurs que le parcours relève de formations initiales, continues ou en alternance comme après une validation des acquis d'expérience (VAE).

4 – La conception d'un référentiel de certification

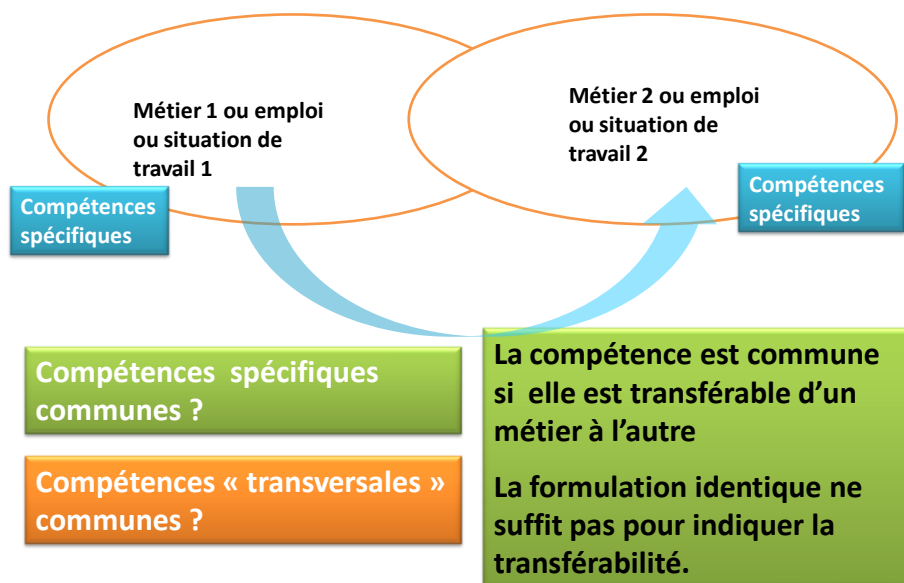
L'étape incontournable d'identification des compétences oblige généralement à une démarche d'analyse du travail autant pour identifier l'opportunité d'une certification que pour définir le périmètre des activités visées et leur contexte.

L'analyse du travail telle que réalisée dans une perspective de conception d'une certification implique une lecture spécifique partant des contextes d'entreprises. Les notions de métier, emploi et poste de travail s'y articule ainsi (source AGEFOS PME séminaire u 11 mars 2010) :



L'exemple ci-dessus permet d'effectuer une articulation entre les contextes d'entreprises liés à des productions ou des services différenciés et l'approche en termes de métier ou fonction où se retrouve la dimension transversale que l'on attend généralement d'une certification. En effet dans l'approche française, les acquis évalués doivent permettre aux titulaires des certifications de s'adapter à différents contextes de travail. D'où souvent la déclinaison des compétences ou capacités évaluées en catégories qualifiées de « génériques », « transversales », « spécifiques », que l'on pourrait situer de la façon suivante (source AGEFOS PME séminaire u 11 mars 2010) :

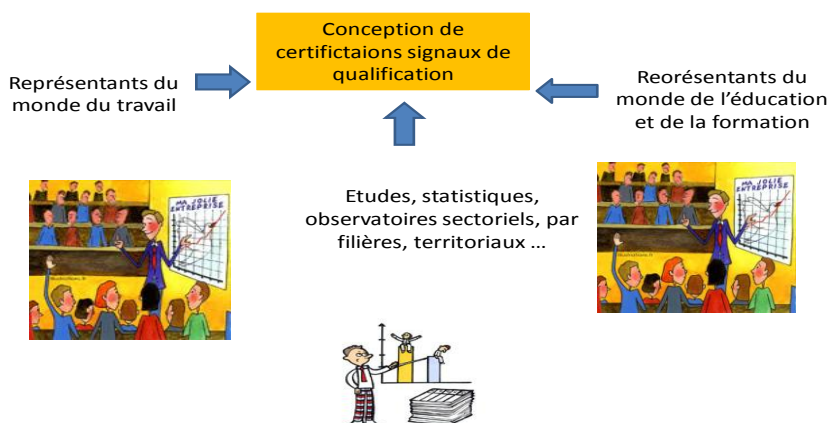
Du métier aux compétences



Un processus en constante actualisation et impliquant des collaborations variées

L'élaboration de référentiels de certification nécessite une actualisation constante. Ce processus est d'ailleurs en place pour l'ensemble des certifications délivrées en France. La réactualisation des référentiels s'effectue en moyenne sur des périodes de 5 ans. On notera que dans le contexte universitaire, l'habilitation des établissements à délivrer des licences, des masters, des titres d'ingénieurs est de 4 ans. Il reste que désormais, la conception de certifications ne peut plus être le seul fait des enseignants et des formateurs. Elle suppose des collaborations ou du moins la prise en compte de travaux et d'études réalisées par d'autres acteurs autant pour en définir l'opportunité sur le marché du travail que les contenus des acquis qu'il seront démontrés pour l'obtention de la certification.

Acteurs impliqués dans l'élaboration des certifications



5 – Des diplômes et des grades dans l'enseignement supérieur

Dans le contexte des universités la finalité professionnelle n'est pas le seul objectif dédié aux certifications relevant du LMD. En effet ces mêmes diplômes renvoient également au concept de « grade » ayant pour fonction de permettre l'accès à des cycles d'études de niveau supérieur.

La lisibilité attendue relève donc ici à la fois d'une articulation entre les parcours de formation et leurs objectifs dans des activités professionnelles et d'une articulation avec les ECTS et le supplément au diplôme désormais obligatoire et qu'il convient de remettre à l'étudiant avec son diplôme. D'un coté la description du diplôme permet de situer les compétences évaluées en référence aux activités et fonctions que les titulaires de diplôme pourraient assumer. De l'autre la lisibilité renvoie à l'indication de la charge de travail que l'étudiant devra assurer pendant le parcours de formation préparant à ce diplôme, en termes de crédits ECTS (European credits Transfer System).

Ces deux indicateurs de description ont souvent été présentés, ou vécus, comme antagonistes alors qu'ils sont complémentaires. C'est la raison pour laquelle la fiche RNCP constitue un support particulier permettant cette double lecture et aidant à sa mise en œuvre. En effet cette fiche a pour fonction de venir en appui pour l'orientation et l'insertion des étudiants. Les différents items qui la constituent permettent une information sur les contenus des acquis démontrés lors de l'évaluation en termes de compétences ou capacités et les activités ou fonctions visées par le diplôme, ainsi que les modalités d'évaluation et les crédits de référence. Outre ces éléments y figurent des informations administratives et juridiques, des liens avec le ROME et une classification permettant un référencement avec le Cadre Européen des Certifications créé en 2008 et permettant de combiner une lecture des certifications professionnelles et universitaires « académiques ».

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)			
Intitulé (cadre 1)			
<input type="text"/>			
(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)			
Niveau : <input type="text"/>			
Code NSF : <input type="text"/>			
Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)			
Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat			
<input type="text"/>			
Compétences ou capacités évaluées			
<input type="text"/>			
Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)			
Secteurs d'activités			
<input type="text"/>			
Types d'emplois accessibles			
<input type="text"/>			
Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :			
<input type="text"/>			
Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)			
Descriptif des composantes de la certification			
<input type="text"/>			
Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé ... ans			
Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
En contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Après un parcours de formation continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
En contrat de professionnalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Par candidature libre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Par expérience	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Date de mise en place :			
<input type="text"/>			
Liens avec d'autres certifications (cadre 8) Accords européens ou internationaux (cadre 9)			
<input type="text"/>			
Base légale (cadre 10)			
Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :			
<input type="text"/>			
Références autres :			
<input type="text"/>			
Pour plus d'information (cadre 11)			
Statistiques			
Autres sources d'informations :			
Lieu(x) de certification :			
Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :			
Historique :			
<input type="text"/>			
Liste des liens sources (cadre 12)			
Site Internet de l'autorité délivrant la certification			
<input type="text"/>			

Les fiches RNCP font désormais partie intégrante du dossier de demande d'habilitation. Un processus d'incrémentation dans la base de données de la CNCP permet leur publication dès l'habilitation acquise en s'appuyant sur le réseau de référents CNCP désignés par le Président de chaque Université ou le Directeur d'une école d'Ingénieurs. Un vademecum est disponible pour leur élaboration spécifiquement à l'usage des établissements de l'enseignement supérieur. Il figure d'ailleurs sur le portail de la CNCP. Il propose une écriture des compétences partant d'une première étape identifiant les activités ou fonction visées par le diplômes (DUT, licence, licence Pro ou masters et titres d'ingénieurs. On notera que l'expression en compétences peut entrer dans la formulation suivante :

Compétence = verbe d'action + objet de l'action + contexte (ce contexte couvrant à la fois ou spécifiquement les éléments suivants : finalité, instruments utilisés, publics visés, normes à prendre en compte, exigences ou performances attendues)

Le portail de la CNCP www.cncp.gouv.fr



The screenshot displays the official website of the Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). The header features the CNCP logo and navigation links: Répertoire, Commission, Inventaire, and International. The main content area is divided into several sections: 'Consultation du RNCP' with a link to 'Accès au RNCP'; 'Procédures d'enregistrement au RNCP' listing options like 'Enregistrement de droit' and 'Enregistrement sur demande'; 'Avis publics d'opportunité' mentioning a 2009 law; 'Archives de l'homologation'; and 'Actualités' with news items such as 'Présentation détaillée de la nouvelle page d'accueil' and 'Rapport d'activité 2010'. A footer at the bottom indicates 'Internet | Mode'.

L'accès au portail de la CNCP est gratuit. La base de données des certifications qu'il intègre permet un repérage par emploi/métier du Rome mais également par une grille multicritères comprenant l'indication de l'intitulé des certifications, les autorités de délivrance, le niveau, le domaine ou spécialité de formation –nomenclature des spécialités de formation NSF). La base de données garde en mémoire les anciens intitulés lorsque ceux-ci sont modifiés. Le système informatique permet de proposer des fiches traduites en langue étrangère. On notera ici que dans le cadre de la formation continue ou en alternance, la plupart des financeurs exigent que la certification figure sur cette base de données.